



Depannage enfant adulte et apl

Par **pivoine88**, le **07/09/2017** à **15:57**

Bonjour, il y a peu ma fille majeure a quitté son compagnon et a fait suivre son courrier chez moi bien que n'habitant pas là (hébergé chez les parents du petit ami).rnOr la caf vient de me supprimer l'allocation logement car ils ont compté ses revenus.rnQuel est mon recours?rnJe précise que j'ai une autre fille à charge qui est au lycée.rnMerci de votre aide.rnPivoine88

Par **morobar**, le **07/09/2017** à **16:05**

La domiciliation du courrier présume de la résidence de votre fille à votre domicile.rnPour avoir vécu une situation identique au niveau de la taxe d'habitation de mon fils, je n'ai pas réussi à faire admettre au fisc qu'un ami, d'une profession SDF de nature (cuisinier saisonnier hiver/été) pouvait faire domicilier son courrier à une adresse fixe, sans même y vivre.rnMieux vaut ouvrir une boîte en poste restante.rnEntretemps il va falloir vous déplacer et rapidement, car la TH va suivre d'ici peu.

Par **pivoine88**, le **07/09/2017** à **16:10**

Morobar je vous remercie...Je n'aurai donc que mes yeux pour pleurer...